

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept, le 8 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du deux novembre deux mil dix-sept dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 8 novembre 2017

Délibération n° : 17-11-02

**9.1 Autres domaines de compétences
des communes**

**Objet : Convention de partenariat pour
la mise en place d'un point info SAP et
emploi à domicile avec Valenciennes
Métropole**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 26

Votes Pour : 24

Votes Contre : 2

Abstention : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS : Martine DILIBERTO — Pasquale TIMPANO - Marcel BURNY - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Alberte LECROART- Jean-Pierre POMMEROLE – Annie BURNY – Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Marie-Christine VEYS - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Cédric OTLET - Isabelle DUFRENNE - Claudine GENARD - Jean CAVERNE - Gérard QUINET - Ingrid SAGUEZ - Henri ZIELINSKI

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Marie-Geneviève DÉGRANDSART a donné pouvoir à Elizabeth DERCHE
Mirella BAUWENS a donné pouvoir à Marc BURY
Grégory SPYCHALA a donné pouvoir à Alberte LECROART

ÉTAIENT ABSENTS :

Maria WAGUET

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa compétence Emploi, Valenciennes Métropole souhaite développer le secteur des services à la personne et de l'emploi à domicile, créateur d'emplois de proximité, tout en garantissant une bonne prise en compte des spécificités de ce modèle d'emploi, par la création de huit « Points Infos Services à la Personne et emploi à domicile » au sein des communes de Valenciennes Métropole.

CONSIDÉRANT que les communes de Condé sur l'Escaut, Maing, Onnaing, Saultain, Valenciennes et Petite-Forêt se sont portées volontaires pour la mise en place d'un « Point Infos Services à la Personne et emploi à domicile » au sein de leur mairie.

CONSIDÉRANT que l'objectif des communes étant d'aider au développement de l'emploi et au bien-être des usagers.

CONSIDÉRANT que la FEPEM (organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers) aura en charge la formation des équipes municipales.

CONSIDÉRANT que la commune s'engage, quant à elle, à mettre à la disposition des agents communaux, les moyens nécessaires afin d'informer et orienter les publics concernés.

CONSIDÉRANT que cette convention sera effective à compter de sa notification, pour une durée d'1 an, renouvelable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

Avec deux votes contre :

- Monsieur QUINET,
- Madame SAGUEZ.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Valenciennes Métropole pour la mise en place d'un point info SAP et emploi à domicile sur le territoire de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et / ou de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Pour copie conforme

- Le 10/11/2017

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

